

2017-DUHE-001

**PLUI DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : MISE A JOUR
N°1**

**Service
réfèrent**

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

- VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51 et R.153-18 ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/03/2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bischwiller et Environs ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par la société GRTgaz SA ;
- VU** les pièces du dossier ci-annexé ;

ARRETE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bischwiller et Environs est mis à jour à la date du présent arrêté afin d'actualiser les Servitudes d'Utilité Publiques suite à l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par la société GRTgaz SA.

La pièce modifiée à cet effet sont les suivantes :

- la liste des servitudes d'utilité publique,
- les plans des servitudes d'utilité publique.

Article 2 : Le Plan Local d'Urbanisme mis à jour est tenu à la disposition du public à la mairie de Bischwiller, de Kaltenhouse, d'Oberhoffen sur Moder, de Rohrwiller, de Schirrhein et de Schirrhoffen et au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage pendant une durée d'un mois en mairie de Bischwiller, de Kaltenhouse, d'Oberhoffen sur Moder, de Rohrwiller, de Schirrhein et de Schirrhoffen et au siège de la Communauté d'Agglomération.

Fait à Haguenau, le 21 novembre 2017

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Jean-Lucien NETZER

Ampliation destinée à :

- Sous-Préfecture
- France Domaines du Bas-Rhin
- M. le Président de la CAH, Claude STURNI
- MM. Les Maires de Bischwiller, Kaltenhouse, Oberhoffen sur Moder, Rohrwiller, Schirrhein et Schirrhoffen,
- Mme la Directrice de l'ATIP

Affiché le	
Envoyé en Préfecture le	28 novembre 2017
Enregistré en Préfecture le	28 novembre 2017
ID de télétransmission	067-200067874-20170101-3563-AR-1-1
Nomenclature Préfecture	2.1
Nomenclature Préfecture	Documents d'urbanisme